

13.05.05

Rapport du Président du Conseil Régional

à la Session Plénière

Réunion des 17 et 18 octobre 2013

Titre : Communication valant rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Centre

L'agenda 21 de notre collectivité voté en juin 2008 constitue un acte fondateur en matière de durabilité. La Région Centre situe désormais l'ensemble de ses politiques et de ses initiatives dans le cadre de son référentiel. Le rapport annuel, joint en annexe, en découle.

Cette communication répond à l'obligation de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 qui impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable présenté par l'exécutif préalablement aux débats sur le projet de budget.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU